

2018_v3

FORMACODE 42032

Habilitation par la DRASS
du 19/02/2010

PUBLIC

tatoueurs, pierceurs,
dermographe, esthéticiennes

INTERVENANT.E

infirmière hygiéniste, infirmière
spécialisée en cicatrisation et
douleur, professionnel du
tatouage et piercing.

DATES, DUREE et LIEU

Session 1

Du 7 au 9 mars 2018

Session 2 (complète)

Du 25 au 27 avril 2018

Session 3

Du 27 au 29 juin 2018

Session 4

Du 24 au 26 oct. 2018

Session 5

Du 12 au 14 déc. 2018

3 jours, ou 21 heures

Cepfor Toulouse Labège

TARIF

200 €/jour/ participant.e

Soit 600 € les 3 jours

Soit 28,57 € de l'heure

Prise en charge possible par Pôle
Emploi, la Région, votre OPCA

MODALITES INSCRIPTION

2 chèques à l'ordre de
CEPFOR

1 chèque de réservation de 200€
encaissé à l'inscription

1 chèque de 400€ encaissé 1
semaine avant le démarrage de la
formation

L'inscription à la formation sera
effective à réception du dossier
d'inscription complet.

REFERENTE ACTION

Marie BEYSSEN

marie.beysse@cepfor.com

REFERENTE HANDICAP

Sabine Zanatta

sabine.zanatta@cepfor.com

Tel 05 61 39 19 00

Hygiène et risques infectieux

Prérequis

Etre professionnel du tatouage ou de piercing, ou esthéticienne,

Ou avoir le projet de le devenir.

Objectif de la formation

Répondre aux exigences du décret de loi de décembre 2008 du Ministère de la Santé vous imposant une formation de 21 h sur la prévention et la maîtrise du risque infectieux en lien avec votre métier.

Objectifs pédagogiques

Acquérir ou réactualiser vos connaissances en terme de cicatrisation et d'hygiène.

Maîtriser mieux les risques et les règles de protection du professionnel et du client.

Programme

Unité 1 - Rappel des réglementations relatives au tatouage et pierçage des normes concernant les encres et bijoux de pierçage

Unité 2 - Généralités d'anatomie et physiologie de la peau, notamment la cicatrisation

Unité 3 - Règles d'hygiène

Unité 4 - Généralités sur les risques allergiques et infectieux

Unité 5 - Stérilisation et désinfection

Unité 6 - Règles de protection du travailleur et notamment les accidents infectieux par transmission sanguine et les obligations et recommandations vaccinales

Unité 7 - Elimination des déchets

Unité 8 - Connaître les différents espaces de travail nettoyage et désinfection)

Unité 9 - Savoir mettre en œuvre les différentes règles d'asepsie pour un geste de tatouage ou pierçage

Modalités

En présentiel, en continu

Les Plus de la Formation

La présence de différents experts sur le sujet dont l'approche sera complémentaire et permettra une transition entre la théorie et la pratique professionnelle.

La mise en situation, les ateliers et les jeux qui permettent de valider l'acquisition des compétences.

La présence d'un professionnel du tatouage.